



QUESTIONNAIRE SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES [PAYS]

Le présent questionnaire vise à recueillir des informations de base sur les institutions et les pratiques financières publiques d'un pays afin de procéder à un examen de son système de gestion des finances publiques au regard du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* révisé (le code de transparence des finances publiques). Les réponses obtenues représenteront une importante première étape dans l'élaboration d'un module de finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC). Cela dit, en principe, elles devraient également aider les organismes bilatéraux et multilatéraux à établir divers diagnostics de la gestion des finances publiques, ce dont devraient également se prévaloir les autorités des pays concernés, ne serait-ce qu'en guise d'autoévaluation par rapport au code de transparence.

Pour contribuer à ce travail d'évaluation, il importe de fournir autant de documents que possible à l'appui. La partie A du questionnaire énumère les documents et les textes de loi qui présenteront le plus d'intérêt pour chacune des sections.

Chaque section de la partie B du questionnaire porte sur des aspects institutionnels concrets de la gestion des finances publiques. Ces sections peuvent être confiées aux administrations nationales pertinentes chargées de la gestion opérationnelle et de la communication d'informations dans le domaine considéré. Cependant, dans la perspective de l'élaboration d'un RONC sur les finances publiques, il serait bon qu'un seul organisme se charge de la coordination générale des réponses et veille à ce que les différentes sections concordent. Veuillez répondre de la manière la plus complète possible aux questions numérotées.

Toutes les sections et sous-sections visent à recueillir des informations se rapportant à des pratiques particulières liées au code de transparence des finances publiques. Il est ainsi fait référence aux sections pertinentes du code pour chaque groupe de questions (les questions sont regroupées sous les intitulés en grisé). Il est parfois également fait référence à certains passages du *Manuel sur la transparence des finances publiques* (le manuel) ou à d'autres documents de base pertinents, tels que le Manuel de statistiques de finances publiques, 2001 (MSFP 2001). De manière plus générale, le manuel peut servir de référence pour toutes les sections du code.

Le questionnaire a été révisé le juillet 2007. Les questions ou observations peuvent être adressées aux services du FMI à l'adresse électronique fisctran@imf.org.

Table des matières	Page
Partie A : Documents et textes de loi fondamentaux liés à la gestion des finances publiques	3
Partie B : Questions détaillées sur les institutions financières publiques	5
I. Structure des administrations publiques et relations.....	5
II. Administrations publiques, banque centrale et sociétés financières.....	7
III. Administrations publiques, sociétés publiques et secteur privé.....	9
IV. Budget et documentation y afférente.....	11
V. Le budget : préparation et approbation.....	16
VI. Exécution et système de suivi du budget.....	19
VII. Comptabilité et mécanismes de contrôle.....	28
VIII. Législation, politique et administration fiscales.....	35
IX. Audit externe.....	40

Partie A : Documents et textes de loi fondamentaux liés à la gestion des finances publiques

Veillez fournir une liste ou un jeu complets des documents énumérés ci-dessous qui sont accessibles au public dans votre pays comme complément au questionnaire. Lorsque les principaux textes existent sous forme électronique ou s'il existe des références figurant sur des sites web publics, il serait souhaitable de les envoyer par courrier électronique au chef de mission bien avant la mission des RONC. Il serait préférable d'utiliser des traductions en anglais officielles si elles sont disponibles.

I. Structure des administrations publiques

Constitution¹

Organigramme ou liste institutionnels de l'ensemble des administrations publiques

Lois définissant les responsabilités des administrations territoriales

Lois définissant les sources de revenus des administrations territoriales

➤ Loi régissant les transferts entre les administrations publiques

Lois portant création des fonds hors-budgets

Lois portant création de conseils statutaires ou d'autres entités qui auront des activités essentiellement non commerciales

II. Administrations publiques, banque centrale et sociétés financières

Loi de la banque centrale

Rapport annuel de la banque centrale

Rapports statistiques de la banque centrale

Législation régissant les banques et les activités bancaires

III. Administrations publiques, sociétés publiques non financières et secteur privé

Principaux textes de loi régissant les activités du secteur privé

Principaux textes de loi régissant les processus de privatisation

Lois sur les entreprises publiques

IV. Budget et documentation y afférente

Récapitulatif de la loi de finances ou budget des citoyens

Loi de finances annuelle récente

Liste des titres complets de tous les documents présentés au parlement et au public à l'appui du budget annuel

Loi sur la responsabilité budgétaire ou règles budgétaires, le cas échéant

¹ En règle générale il est facile d'obtenir la traduction anglaise d'une constitution. Veuillez cependant fournir tout amendement récent qui n'aurait pas été largement diffusé.

V. Préparation et approbation du budget

Circulaire du Ministère des finances donnant instructions sur les procédures de préparation du budget (récente)

Cadre macroéconomique – Principales hypothèses budgétaires

Cadre budgétaire à moyen terme ou déclaration relative aux objectifs à moyen terme

Analyse de la viabilité budgétaire

Analyse des finances publiques à long terme

VI. Exécution et système de suivi du budget

Loi sur le système budgétaire/loi sur les finances publiques/loi de finances organique

Loi sur la gestion de la dette

Liste des titres complets des rapports d'exécution budgétaire/bulletins ou rapports d'avancement à mi-parcours produits dans le courant de l'exercice

List des titres complets des rapports mensuels/annuels sur la dette publique

Liste des titres complets des rapports sur les actifs financiers publics

Liste des titres complets de tous les documents comptables définitifs présentés au parlement

Législation sur le recueil ou l'office (ou les organismes) national(aux) de la statistique

Rapports annuels/mensuels sur les statistiques de finances publiques

Rapport annuels/mensuels sur les statistiques budgétaires

VII. Comptabilité et mécanismes de contrôle

Lois et règlements régissant

- la comptabilité et l'exécution budgétaires
- le contrôles et audit internes
- l'emploi dans la fonction publique
- les marchés publics

VIII. Législation, politique et administration fiscales

Lois et règlements principaux régissant la politique et l'administration fiscales ou d'autres aspects du système fiscal

IX. Audit externe

Législation sur l'audit national

Lois garantissant le comportement déontologique des fonctionnaires

Lois pour la lutte contre la corruption dans la fonction publique

Partie B : Questions détaillées sur les institutions financières publiques

I STRUCTURE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS

Administrations publiques²

1.1.1

1. Veuillez fournir les données les plus récentes sur la structure des administrations publiques — en suivant la présentation de l'encadré 1 et en partant des informations utilisées pour mettre à jour le tableau institutionnel de l'annuaire de statistiques de finances publiques (*Government Finance Statistics Yearbook*).

Encadré 1 Administrations publiques de [pays]

Les administrations publiques de [pays] comprennent :

% PIB
[année]

Les unités de l'administration centrale couvertes par le budget central

1. Parlement, présidence, justice, [--]ministères, [--]commissions
2. Autorités*, institutions*, autres entités non marchandes incluses dans le budget*
3. Autres*....

Unités de l'administration centrale dotées de budgets particuliers

4. Énumérer les fonds extrabudgétaires (y compris sécurité sociale), les organismes décentralisés, les institutions sans but lucratif (ISBL) principalement financées à partir des transferts de l'administration centrale*

Administrations d'États fédérés et administrations locales

5. [Énumérer les unités des administrations d'États fédérés et des administrations locales]* Veuillez indiquer si elles disposent de fonds extrabudgétaires ou d'un secteur décentralisé

* s'il y en a beaucoup, veuillez indiquer leur nombre

² Pour une définition et une analyse des administrations publiques, veuillez vous reporter au MFSP 2001 (p.10-14), aux paragraphes 32-38 et à l'Encadré 2 du manuel.

Rôle des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire

1.1.2

2. Comment décrire le pouvoir d'amendement du parlement au regard du projet de loi de finances ? *(choisir une des réponses suivantes)*
- N'est pas explicitement prévu par la constitution ni par la loi budgétaire
 - Sans restriction — peut modifier les dépenses/recettes sans le consentement de l'exécutif
 - Restreint — des amendements sont possibles mais avec le consentement de l'exécutif
 - Équilibré — les dépenses/recettes peuvent être relevées ou réduites pourvu qu'il y ait un effet compensatoire qui maintienne l'orientation budgétaire présentée par l'exécutif

Veillez décrire brièvement le processus d'approbation budgétaire.

Relations financières entre les divers échelons administratifs

1.1.3

3. Comment décrire dans la pratique les modalités de partage ou de transfert de ressources vers les administrations territoriales ? *(choisir toutes les réponses qui s'appliquent)*
- Déterminées pour chaque exercice et dans le cadre du budget (négociation)
 - Modalités ad hoc
 - Calculées à partir de formules dont les variables sont objectivement quantifiables et prévisibles
4. Comment décrire le pouvoir d'emprunt des administrations territoriales ? *(choisir une des réponses suivantes)*
- Sans restriction
 - Soumis à l'approbation de l'administration centrale
 - Interdit ou déterminé aux termes de règles financières locales régies par la loi

Veillez noter toutes les initiatives destinées à promouvoir la transparence au niveau des administrations territoriales.

II ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, BANQUE CENTRALE ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Administrations publiques et banque centrale

1.1.4

5. La banque centrale accorde-t-elle des crédits bonifiés ou des prêts dirigés ?

Si tel est le cas, veuillez décrire brièvement.

Administrations publiques et sociétés publiques financières³

1.1.4

6. Dans la mesure du possible veuillez donner une indication de la présence de l'État dans les sociétés énumérées au tableau ci-dessous⁴ :

Participation de l'État au capital des sociétés financières [année]

Institution	Pourcentage du capital appartenant à l'État	Participation totale de l'État au capital (en monnaie locale)	
Banques commerciales (liste)			
Banques de développement ou spécialisées (liste)			
Compagnies d'assurance (liste)			
Autres (préciser la catégorie et donner la liste)			
TOTAL			

Veuillez fournir quelques précisions sur la disponibilité des données ci-dessus et préciser les raisons de la non-disponibilité et indiquer avec quelle fréquence elles sont communiquées.

³ Pour une analyse des activités quasi-budgétaire des institutions financières publiques, voir paragraphes 47-53 du manuel.

⁴ Dans le cas présent, comme pour toutes les autres questions demandant des données quantitatives, si celles-ci ne sont pas disponibles ou ne peuvent être que partielles, veuillez l'indiquer par la mention «données non disponibles» ou «partiellement disponibles».

7. Les banques publiques accordent-elles des crédits bonifiés ou des prêts dirigés ?

Si tel est le cas, veuillez décrire brièvement.

III ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, SOCIÉTÉS PUBLIQUES NON FINANCIÈRES ET SECTEUR PRIVÉ

Participation de l'État à l'activité commerciale 1.1.5

8. Veuillez donner une indication, dans la mesure du possible, de la présence de l'État dans le capital des sociétés non financières (y compris celles qui lui appartiennent entièrement) en précisant dans le tableau ci-dessous les secteurs d'activité (par exemple, télécommunications) et la liste des sociétés (si elles sont nombreuses, veuillez adjoindre, le cas échéant, un rapport ou une liste les énumérant ou veuillez indiquer dans le tableau les 10 plus importantes) :

Participation de l'État au capital des sociétés non financières [année]

Institution	Pourcentage du capital appartenant à l'État	Participation totale de l'État au capital (en monnaie locale)
[Secteur] (liste)		
TOTAL		

Gestion des entreprises publiques⁵ 1.1.4

9. Veuillez énumérer les sociétés publiques non financières qui doivent ou peuvent fournir des services à des prix inférieurs à ceux du marché et veuillez indiquer la nature du régime en place (ajouter un intercalaire si nécessaire).

Veuillez énumérer les sociétés et préciser les modalités.

10. Dans leur gestion, les sociétés publiques non financières sont-elles (*choisir une des réponses suivantes*) :

⁵ Pour une analyse de la gestion et des activités quasi-budgétaires des entreprises publiques, voir les paragraphes 47-50, 54-57; pour les obligations en matière de communication financière, voir les paragraphes 194-200 et les Encadrés 19 et 20 du manuel.

- a. Soumises à de strictes orientations, par le biais de la composition du conseil d'administration ou de directives ?
- b. Globalement indépendantes, mais sujettes à d'importantes orientations ?
- c. Fondamentalement indépendantes et leur fonctionnement obéit à des principes commerciaux ?

Veillez décrire brièvement leur degré d'indépendance et toute exception pour les opérations commerciales.

Contrats public-privé

1.2.4

11. Le public a-t-il accès aux conditions des contrats entre l'État et les entreprises publiques et privées, y compris aux compagnies extractives et aux opérateurs des concessions de l'État? Les conditions sont-elles claires ou existe-t-il une documentation qui les explique de manière simple?

Veillez décrire les dispositifs mettant les conditions des contrats à la disposition du public.

IV BUDGET ET DOCUMENTATION Y AFFÉRENTE

Guide du budget

3.2.1

12. Le récapitulatif de la loi de finances est-il rédigé dans un langage simple et est-il disponible au moment de l'approbation du budget par le parlement?

Veillez donner une réponse positive ou négative; si la réponse est négative, veuillez décrire d'autres initiatives destinées à expliquer le budget au public.

Classification budgétaire

3.1.2

13. Tous les postes de dépenses sont-ils enregistrés sur une base brute dans les estimations budgétaires, ou certains sont-ils consignés déduction faite des recettes ?

Veillez donner une réponse positive ou négative; si la réponse est négative, veuillez décrire brièvement les postes et leur traitement. .

14. La classification budgétaire présente-t-elle les éléments suivants? (*indiquer toutes les réponses appropriées*).

- a. Dépenses classées par unité administrative
- b. Classification des recettes, dépenses, financements et dettes conforme au
 - i. MSFP 1986⁶
 - ii. MSFP 2001
 - iii. Autre — Préciser
- c. Classification fonctionnelle des dépenses conforme au MFSP 2001/SCN 1993
- d. Classification par programme

15. Les recettes provenant des ressources qui suivent sont-elles séparément identifiées dans le budget annuel (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. Toutes les principales sources de recettes

⁶ Manuel de statistiques de finances publiques, 1986. Le MSFP 2001 est désormais le manuel officiel conforme au Système de comptabilité nationale, 1993 (SCN 1993)

- b. Les recettes provenant des activités extractives (dans ce cas, veuillez identifier quelles recettes sont incluses dans cette catégorie)
- c. L'aide étrangère
- d. Autres (préciser)

Données des exercices précédents

3.1.2

16. Quelles informations des exercices précédents sont présentées dans les estimations budgétaires annuelles? (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. Il n'y a pas de données sur les exercices précédents
- b. Les données sur les exercices précédents portent sur les estimations budgétaires plutôt que sur les résultats
- c. Les informations fournies sont uniquement des données agrégées sur les montants effectifs ou prévisionnels de l'exercice précédent
- d. Idem que c) pour les deux exercices précédents
- e. Idem que d), mais avec des données détaillées à l'appui pour toutes les entités budgétaires et les postes de recettes et de dépenses

Couverture budgétaire

3.1.1

17. Certains éléments de l'administration centrale, telle que définie à l'encadré 1, reçoivent-ils un traitement particulier ou sont-ils exclus partiellement ou entièrement de la documentation budgétaire ? Veuillez expliquer tout traitement particulier (par exemple, pour ce qui a trait aux dépenses liées à la défense ou à la sécurité nationale).

Veuillez décrire les recettes et les dépenses qui sont exclues de la couverture budgétaire et préciser si cette information est mise à la disposition du parlement et du public et sous quelle forme.

18. Quelle est la description qui correspond à la couverture du budget annuel ? (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. Institutions de l'administration centrale
- b. Fonds extrabudgétaires (liste)
- c. Institutions non commerciales sans but lucratif (voir Encadré 2 du manuel)
- d. Frais d'utilisation recouverts par les organes de l'État pour leur utilisation propre
- e. Budget d'investissement
- f. Projets financés par l'étranger
- g. Budget des administrations territoriales (liste)
- h. Recettes provenant des ressources naturelles (par exemple, les redevances, les primes de signature, le « profit oil » et autres)

Documentation budgétaire

3.1.1

19. Veuillez énumérer les documents qui accompagnent la loi de finances (et cocher les colonnes correspondantes du tableau ci-dessous).

Documents budgétaires (liste)	Mis à la disposition du public lorsqu'ils sont présentés au parlement	Mis à la disposition du public une fois approuvés par le parlement	Ne sont pas mis à la disposition du public

Nouvelles initiatives

2.1.3

20. Les principales nouvelles mesures relatives aux impôts et aux dépenses sont les suivantes : *(Indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Ils sont identifiés séparément dans la documentation budgétaire et clairement distingués des engagements en cours
- b. Leur coût est clairement établi pour l'exercice dans la documentation budgétaire
- c. Ils sont présentés accompagnés d'estimations de leur impact futur sur le budget
- d. Ils sont présentés avec une description de leur contribution aux objectifs de la politique économique
- e. Ils sont présentés avec une description de leur impact économique d'une manière plus générale

Risques financiers

3.1.3

21. Procède-t-on à une analyse formelle des risques financiers globaux qui entrent dans la documentation budgétaire (publiée)? Quel type d'information sur les risques financiers se trouve inclus dans cette section ? *(Indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Variation dans les principales hypothèses de prévision
- b. Incertitude quant au montant de certains engagements de dépenses
- c. Garanties ou indemnités (données descriptives)
- d. Analyse des risques de réalisation des garanties

- e. Poursuites contre les administrations publiques
- f. Ampleur des activités quasi-budgétaires
- g. Dépenses fiscales
- h. Autres (préciser)

Veillez décrire brièvement et communiquer les références aux annexes pertinentes de la documentation budgétaire.

22. Veillez indiquer si l'on produit des déclarations décrivant les activités extrabudgétaires signalées ci-dessous :

(Indiquer toutes les réponses appropriées. Dans les cas de figure b) ou c), veillez indiquer avec la lettre correspondante dans la case qui convient si elles se trouvent dans des documents internes uniquement (A), si elles sont publiées avec la documentation budgétaire (B), si elles sont partagées avec le parlement (C), ou si elles sont rendues publiques via un site Internet (D).

	Passifs éventuels ⁷	Dépenses fiscales ⁸	Activités quasi-budgétaires
a) Pas de déclaration, mais activités importantes			
b) Déclaration qualitative			
c) Déclaration quantitative			
d) Pas de déclaration car les activités sont limitées			

Veillez indiquer les références des annexes du budget ou des autres documents qui contiennent l'information.

⁷ Voir les paragraphes 141-143 et 190-193 du manuel pour une définition et une analyse des passifs éventuels— par exemple, ce qui constitue un prêt garanti par l'État.

⁸ Se reporter aux paragraphes 187-189 du manuel ainsi qu'aux questions connexes de la section VII.

--

Viabilité de la politique budgétaire et des prévisions à long terme 2.1.4/3.1.5/3.1.7

23. Quel est le type d'évaluation de la viabilité budgétaire réalisée tous les ans dans le cadre du processus budgétaire et incluse dans la documentation budgétaire? (*Indiquer toutes les réponses appropriées*)
- a. Aucune
 - b. Ratios dette-PIB
 - c. Évaluation axée sur le changement requis dans le solde primaire pour ne pas dépasser un plafond budgétaire
 - d. Analyse de la viabilité de la dette
 - e. Régimes de pension établis sans constitution de réserves
 - f. Données sur les futures obligations contractuelles
 - g. Avoirs en ressources naturelles
 - h. Autres (y compris comptabilité générationnelle ou autres futures obligations contractuelles). Veuillez préciser et décrire brièvement
24. Les hypothèses relatives à l'évolution économique et aux politiques sont-elles précisées dans le cadre de l'évaluation de la viabilité budgétaire? L'évaluation inclut-elle une analyse de sensibilité s'agissant des hypothèses utilisées?
25. Un rapport périodique sur les finances publiques à long terme est-il publié?

<i>Veillez décrire brièvement et communiquer les titres des documents et les dates de publication.</i>
--

V. LE BUDGET : PRÉPARATION ET APPROBATION

Calendrier budgétaire

2.1.1

26. Le calendrier budgétaire est-il défini dans la loi sur le système budgétaire (ou autre loi) et est-il respecté dans la pratique?
27. De combien de temps dispose le parlement entre la réception du projet de budget et le début de l'exercice?
28. Le budget est-il normalement approuvé avant le début de l'exercice?

Veillez décrire brièvement.

Consultation publique

1.2.3

29. Quels sont les efforts déployés pour informer le public des projets de loi et des modifications de la réglementation?
30. Quels sont les délais prévus pour la consultation publique? Y a-t-il des exceptions?

Veillez décrire brièvement

Règles budgétaires

2.1.2

31. Y a-t-il des contraintes d'ordre législatif qui limitent le montant du déficit, de l'endettement, des dépenses ou de tout autre agrégat budgétaire ?

Veillez décrire brièvement les règles éventuelles en faisant référence aux lois ou articles concrets qui fixent lesdites règles et en indiquant comment l'on évalue le respect de ces règles.

Cadre budgétaire à moyen terme et prévisions budgétaires

2.1.2/3.1.2

32. Lesquels de ces constats s'appliquent au cadre budgétaire présenté dans les documents budgétaires de référence ? *(Indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Seules sont présentées les prévisions pour l'exercice couvert par le budget
- b. Les objectifs et les priorités de la politique budgétaires à moyen terme de l'État sont présentés avec les estimations budgétaires annuelles
- c. Il y a une prévision pour les agrégats budgétaires pour l'exercice budgétaire plus deux exercices (ou plus)
- d. Les organes de l'État préparent individuellement des prévisions pour les recettes et les dépenses pour l'exercice budgétaire plus deux (ou plus) qui reflètent les estimations libres de l'effet des politiques courantes à moyen terme
- e. Comme dans d, mais les prévisions s'inscrivent dans un cadre économique à moyen terme et les objectifs de la politique budgétaire compatibles avec la viabilité budgétaire
- f. Les organes de l'État préparent individuellement des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice budgétaire plus deux (ou plus) exercices qui reflètent les coûts des nouveaux programmes séparément des prévisions de la politique courante.
- g. Des estimations officielles glissantes à moyen terme (3–5 ans) des dépenses (c'est-à-dire un système en vertu duquel les estimations de l'année deux deviennent le point de départ (ou le repère) pour l'examen du budget de l'exercice suivant)

Cadre macroéconomique et hypothèses de politique économique

2.1.2

33. Les hypothèses macroéconomiques et stratégiques sont-elles énoncées de manière exhaustive et systématique pour chaque exercice budgétaire ?
34. Existe-t-il un cadre macroéconomique à moyen terme et comment est-il utilisé pour éclairer les objectifs de politique budgétaire à moyen terme?

Veillez décrire brièvement.

Disponibilité et examen indépendant des prévisions et des hypothèses

4.3.3

35. Les prévisions macroéconomiques sont-elles soumises à une évaluation indépendante? (*Indiquer toutes les réponses appropriées*)
 - a. Aucune information n'est à la disposition du public sur les hypothèses budgétaires.
 - b. Les modèles et les hypothèses sont publiés avec le budget
 - c. Les modèles et les hypothèses sont disponibles sur demande

- d. Des accords institutionnels officiels sont en place pour encourager l'examen des prévisions macroéconomiques et l'examen de tous les modèles sur lesquels elles s'appuient

VI. EXÉCUTION ET SYSTÈME DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Loi sur le système budgétaire

1.2.1/1.2.5

36. Parmi les aspects suivants, lesquels sont couverts par la loi sur le système budgétaire de votre pays ? (*indiquer toutes les réponses appropriés*)
- a. Les fonds publics ne peuvent être dépensés qu'en vertu d'une loi
 - b. Le budget et les déclarations doivent couvrir toutes les transactions de l'administration centrale (même les fonds extrabudgétaires)
 - c. Toutes les transactions budgétaires doivent être indiquées en termes bruts
 - d. Le ministre chargé des finances publiques est clairement responsable de la gestion du budget
 - e. Le ministre chargé des finances publiques est clairement responsable de tous les comptes de l'État
 - f. Le ministre chargé des finances publiques est clairement responsable de la dette publique
 - g. Le ministre responsable des finances de l'État est clairement responsable de la gestion des avoirs de l'État
 - h. Des règles claires régissent l'octroi de garanties par l'État et la communication d'informations en la matière
 - i. Les chefs des différents organismes sont tenus de rendre compte des fonds qu'ils recouvrent et/ou utilisent
 - j. Les dispositions relatives aux imprévus et aux réserves stipulent clairement des critères rigoureux pour l'utilisation de tels fonds
 - k. Des rapports vérifiés par des auditeurs indépendants sont nécessaires

Veillez expliquer brièvement.

37. Existe-t-il une loi séparée qui énonce les obligations relatives à la gestion de la dette? À la gestion des actifs? À la privatisation?
38. La réglementation et les procédures administratives de la mise en œuvre de la loi sur le système budgétaire est-elle à la disposition du public?
39. Existe-t-il des obligations législatives pour (*indiquer toutes les réponses appropriées*)
- a. La communication des résultats budgétaires?
 - b. Le calendrier d'autorisation et d'approbation du budget?
 - c. L'achèvement de l'audit?

- d. La nature de l'information que le pouvoir exécutif doit fournir avec le budget?
- e. Un rapport de mi-parcours au parlement sur l'évolution du budget ?
- f. La base comptable utilisée pour préparer les états financiers?
- g. Autres?

Veillez décrire brièvement

Activités budgétaires et extrabudgétaires

2.1.5

40. Les activités extrabudgétaires sont-elles (*indiquer toutes les réponses appropriées*) :
- a. Soumises aux mêmes procédures et règlement budgétaires que le budget général?
 - b. Soumises au contrôle du parlement et du public?
41. Comment décrire la gestion des dépenses financées sur ressources extérieures ? (*choisir une des réponses suivantes*)
- a. Elles sont gérées séparément des dépenses financées sur ressources intérieures — et le budget n'en rend compte que partiellement ou pas du tout
 - b. Elles sont couvertes par le budget mais elles ne sont pas soumises aux règles budgétaires générales
 - c. Elles sont pleinement intégrées dans le processus de décision et d'information budgétaires
42. Comment décrire la gestion des frais et droits des organismes publics ? (*choisir une des réponses suivantes*)
- a. Directement gérés par l'organisme public sans intervention de l'organisme central — et il n'en est pas rendu compte dans le budget
 - b. Soumis à un examen et à une définition de priorités mais gérés en dehors du processus budgétaire
 - c. Pleinement intégrés dans la prise de décision et l'information budgétaires — et consignés en termes bruts dans le budget.

Veillez dresser la liste et décrire brièvement les activités extrabudgétaires.

Fiabilités des estimations budgétaires**2.1.2/4.1.1**

43. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données sur les affectations budgétaires initiales de l'administration centrale et sur les résultats effectifs des trois exercices les plus récents pour lesquels des données réelles sont disponibles.

Poste budgétaire	[exercice1]		[exercice2]		[exercice3]	
	initial	effectif	initial	effectif	initial	effectif
Dépenses primaires courantes						
Dépenses d'équipement						
Intérêts						
Recettes : [par grands postes de recettes]						
Extrabudgétaire [par fonds/dépenses et recettes]						

Rectificatifs budgétaires**2.2.3/4.1.1**

44. Quelle est la fréquence des lois de finances rectificatives ? (*choisir une des réponses suivantes*)

- Rares
- Une fois par exercice seulement
- De deux à trois fois par exercice
- Plus de trois fois par exercice

45. Quelle est la description qui correspond aux rectificatifs présentés au parlement? (*Choisir une des réponses suivantes*)

- Même classification que le budget annuel
- Classés par ministère et objet de la dépense, mais différents du budget annuel
- Classés par ministère uniquement

Veuillez décrire brièvement.

Indicateurs de l'orientation de la politique budgétaires**3.1.6/3.2.3**

46. Parmi les indicateurs suivants (selon la définition qu'en donne le manuel), quels sont ceux qui sont présentés dans les déclarations sur l'orientation budgétaire de l'administration centrale, et quels sont ceux qui font l'objet d'un suivi ex post ? (*Indiquer toutes les réponses appropriées*)

*Ex ante**Ex post*

a.	Solde global
b.	Solde global hors ventes d'actifs
c.	Solde courant
d.	Solde primaire
e.	Solde opérationnel
f.	Dettes publiques
g.	Passifs éventuels
h.	Dépenses fiscales
i.	Activités quasi-budgétaires
j.	État des actifs et des passifs financiers
k.	Passifs au titre des régimes de pensions non capitalisés
l.	Situation nette (ou autre indicateur de bilan)
m.	Autres (préciser)

Veillez préciser si certains de ces paramètres servent à établir des cibles de politique budgétaire à moyen terme, en donnant une brève description

Indicateurs sommaires de l'orientation budgétaire

3.2.3

47. Parmi les indicateurs ci-dessus, lequel est le principal indicateur sommaire (par exemple, solde global) de la situation financière de l'administration centrale dans la présentation du budget annuel ? Y a-t-il d'autres mesures du solde budgétaire de l'administration centrale qui servent à définir la politique budgétaire ? Y a-t-il un tableau analytique qui montre le lien entre les estimations budgétaires et l'indicateur sommaire ? Les soldes de l'administration centrale ou le secteur public dans son ensemble sont-ils évalués et pris en compte dans l'élaboration de la politique budgétaire ?

Veillez décrire brièvement et faire référence au document ou à l'annexe qui contient le tableau analytique.

Rapports sur l'exécution budgétaire

2.2.2

48. Veuillez indiquer le degré d'actualité (nombre de semaines après la fin de la période de référence), de périodicité et de disponibilité (a, b, **ou** c) des informations sur l'exécution budgétaire de l'**administration centrale**

Rapport d'exécution budgétaire	Fréquence (nombre de semaines après la fin de la période)			
	Mensuelle	Trimestrielle	Milieu de l'exercice	Annuel
a) Interne seulement				
b) Présenté au parlement				
c) Idem que ci-dessus et rendu public				

49. Quels sont les organes qui publient les données budgétaires ou ont des sites web qui présentent les données budgétaires?

Veuillez décrire brièvement et indiquer les titres des rapports ainsi que les sites Internet sur lesquels ils sont affichés.

Rapports sur les administrations publiques

3.2.3

50. Comment décrire la communication d'information sur les administrations publiques en fin d'exercice ? (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. Chaque échelon des administrations présente des informations séparément — pas de consolidation
- b. Les fonds extrabudgétaires sont inclus dans tous les rapports de tous les échelons des administrations publiques
- c. Tous les organismes décentralisés sont inclus dans tous les échelons des administrations publiques
- d. Un rapport consolidé est préparé sur la situation financière des administrations territoriales
- e. Un rapport consolidé est préparé pour les administrations publiques

51. Veuillez indiquer dans la liste qui suit ce qui est suivi au cours de l'exercice et indiquer la fréquence de publication de ces rapports. *(Indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Rapports par niveau de l'administration
- b. Fonds extrabudgétaires
- c. Organes décentralisés
- d. Administrations territoriales consolidées
- e. Administrations publiques consolidées

Veillez décrire brièvement dans quelle mesure l'information budgétaire couvre l'ensemble des administrations publiques; veuillez indiquer le degré d'actualité, de périodicité et de disponibilité (y compris références et sites Internet) de l'information sur les administrations publiques. S'il n'existe aucun rapport des administrations publiques, veuillez donner séparément les informations pour les rapports des administrations publiques et des administrations territoriales.

Activités du secteur public

3.1.6

52. Comment décrire les rapports sur le secteur public ? *(Choisir une des réponses suivantes)*

- a. Chaque entreprise publique communique séparément ses données; il n'y a pas de consolidation
- b. L'administration centrale produit des analyses circonstanciées des activités du secteur public mais la consolidation est incomplète
- c. On présente un rapport consolidé sur les entreprises publiques
- d. Seules les entreprises publiques qui ont des activités quasi-budgétaires importantes sont incluses dans un rapport sur les administrations publiques consolidées
- e. Les rapports sur le secteur public consolidé ne portent que sur l'administration centrale et les entreprises publiques, mais excluent les administrations territoriales
- f. Une consolidation complète des activités du secteur public (y compris toutes les entreprises publiques, administrations territoriales, fonds extrabudgétaires, organismes décentralisés, et ISBL) est présentée
- g. Autres (préciser)

Information sur la dette

3.1.5

53. Les rapports sur l'endettement présentent les caractéristiques suivantes : *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. La dette est répartie en dette extérieure et intérieure
- b. La dette est classée par échéance
- c. La dette est classée par instrument (obligations, prêts), etc.
- d. La dette est classée par institution créancière et monnaie
- e. La dette garantie par l'État est communiquée et clairement présentée de façon séparée
- f. La dette des entreprises publiques est communiquée
- g. Les registres de dette sont exhaustifs et entièrement rapprochés des comptes publics et des données sur le déficit
- h. Les rapports sur la dette contiennent des projections sur les futurs engagements de service de la dette

54. Veuillez indiquer la fréquence de la communication des rapports sur la dette et le décalage après la fin de la période : *(Indiquer toutes les réponses appropriées)*

	1 mois	2 mois	3 mois	Plus de 3 mois
Annuel				
Trimestriel				
Mensuel				

Veuillez décrire brièvement et donner les références des appendices dans la documentation budgétaire, des sites web ou des rapports séparés de la dette pertinents.

Actifs financiers

3.1.5

55. Rend-on compte des actifs financiers des administrations publiques ? *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Dans les rapports sur les comptes publics
 - i. de façon partielle
 - ii. de façon exhaustive
- b. Dans des rapports séparés
 - i. de façon partielle ou désagrégée
 - ii. de manière consolidée et exhaustive

Lequel des cas de figure de a(i) à b(ii) s'applique à votre situation. Veuillez décrire brièvement et faire référence aux annexes des documents budgétaires ou documents séparé pertinents et indiquer le degré d'actualité et de périodicité des informations communiquées.

Publication des données de finances publiques

3.3.1

56. Quels engagements ont été pris pour rendre publiques les données de finances publiques ? *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Aucun
- b. Elles sont énoncées dans les déclarations de politique générale des autorités ou dans des arrêtés administratifs
- c. Elles se manifestent dans l'adhésion aux normes du FMI relatives à la diffusion de données (Système général de diffusion de données ou SGDD/Norme spéciale de diffusion des données ou NSDD)
- d. C'est prévu par la loi (veuillez donner le nom de la loi ainsi que la date et décrire les obligations)
- e. Dans la pratique, les obligations de la loi sont respectées.

Veuillez décrire brièvement.

Annonce préalable des calendriers de diffusion des données de finances publiques⁹

3.3.2

57. Annonce-t-on préalablement les calendriers de diffusion publique des informations financières ? *(choisir une des réponses suivantes)*

- a. Non
- b. Pour la plupart des rapports budgétaires
- c. Pour la plupart des rapports et les calendriers sont rendus publics

⁹ Voir paragraphes 115-117 du manuel.

Veillez décrire brièvement.

VII. COMPTABILITÉ ET MÉCANISMES DES CONTÔLE

Système de comptabilité publique

3.3.1

58. Quels fonds et mécanismes bancaires interviennent dans l'exécution du budget de l'administration centrale ? *(choisir une des réponses suivantes)*

- a. Plus de quatre fonds extrabudgétaires ou de nombreux comptes bancaires
- b. Un fonds consolidé ou compte unique du Trésor mais avec plusieurs fonds extrabudgétaires séparés (trois au maximum)
- c. Toutes les transactions de l'administration centrale transitent par un compte unique du Trésor avec un compte unifié à la banque centrale
- d. Autres (préciser)

Veillez décrire brièvement.

Les unités des administrations territoriales utilisent-elles le compte unique du Trésor ?

Base comptable (par exemple, base caisse ou droits constatés) et politiques comptables

2.2.1/4.1.2

59. En règle générale, comment enregistre-t-on les transactions budgétaires ? *(choisir une des réponses suivantes)*

- a. Sur base caisse
- b. Sur base caisse et engagements (par exemple, système francophone traditionnel)
- c. Base caisse avec information sur droits constatés (comme par exemple états sur les actifs financiers)
- d. Droits constatés¹⁰

Veillez décrire brièvement.

¹⁰ On trouvera aux paragraphes 160-164 et à l'encadré 15 du manuel une analyse des étapes du paiement et leur lien avec la base comptable.

Le budget de l'État ou les rapports financiers comprennent-ils un énoncé de la base et des principes comptables ? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

60. Les principes comptables généralement reconnus sont-ils suivis? Sinon, le système comptable est-il en mesure de générer des données basées sur les transactions sur : *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Les engagements
- b. Les paiements
- c. Les arriérés de paiement
- d. Les recettes
- e. Les arriérés fiscaux

Veuillez décrire brièvement les normes comptables.

61. La classification des comptes est-elle *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. identique à la classification budgétaire ?
- b. uniforme pour tous les fonds budgétaires et extrabudgétaires?
- c. uniforme pour tous les échelons des administrations publiques ?

Rapprochement des comptes

4.1.3

62. Y a-t-il un rapprochement des rapports comptables publics, des crédits budgétaires ouverts et des relevés bancaires ? *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

Rapprochement	Crédits ouverts	Relevés bancaires
a) pas de rapprochement exhaustif		
b) plus de 4 mois après la fin de l'exercice		
c) dans les 4 mois suivant la fin de l'exercice		
d) idem que c) avec un suivi systématique durant l'exercice		

63. Les données de financement des rapports de situation monétaire sur le crédit à l'État et les données de financement extérieur sont-elles rapprochées avec le déficit ou l'excédent de l'État présentés dans l'exécution budgétaire? Veuillez indiquer le mécanisme et la fréquence du rapprochement.

64. Les rapports de fin d'année présentent-ils des informations sur les écarts entre (1) les dépenses et les affectations réelles et (2) le grand livre et les comptes bancaires de l'administration?

65. Comment sont traitées les modifications de la classification ou les révisions des données rétrospectives? Quelle explication donne-t-on pour les rapports qui sont affectés?

Veuillez donner des réponses aux questions 63-65 et indiquer les problèmes que soulève le rapprochement intégral des comptes des administrations publiques. S'il existe des lacunes importantes dans le champ couvert par les comptes (par exemple transactions financées sur ressources extérieures) veuillez indiquer comment s'effectue le rapprochement.

Vérification indépendante des données budgétaires

4.3.4

66. Existe-t-il un organe national de la statistique ou une autre institution ou des personnes dotés d'une indépendance institutionnelle pour vérifier la qualité des données financières?

Veuillez décrire brièvement la vérification indépendante des données budgétaires.

Déontologie de la fonction publique et lutte contre la corruption

4.2.1

67. Les garanties de comportements déontologique des agents de la fonction publique sont-elles régies par : *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Une loi ou un code de conduite pour les agents de la fonction publique ?
- b. Des mesures appropriées pour veiller au respect du code ?
- c. Un organisme chargé des activités de lutte contre la corruption ?

Veillez décrire brièvement.

Emploi

4.2.2.

68. Lesquelles des caractéristiques suivantes s'appliquent à l'emploi dans la fonction publique ? (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. L'entrée dans la fonction publique se fait par concours ouvert, sur la base du mérite
- b. Les cadres peuvent disposer d'une considérable latitude en matière de recrutement
- c. Les candidatures extérieures aux postes de responsabilité sont possibles mais elles ne sont pas encouragées
- d. Les candidatures extérieures aux postes de responsabilités sont encouragées
- e. Les promotions se font essentiellement en fonction de l'ancienneté, mais avec des examens formels à certaines échéances
- f. Les promotions se font essentiellement en fonction du mérite, mais avec des examens formels à certaines échéances
- g. La latitude dont disposent les cadres en matière de recrutement, licenciement et promotion est limitée
- h. Les cadres disposent d'une grande latitude en matière de recrutement, licenciement et promotion
- i. Les grilles des salaires présentent une amplitude relativement faible (préciser)
- j. Les grilles des salaires présentent une amplitude relativement grande (préciser)
- k. Les traitements de la fonction publique sont compétitifs par rapport à ceux de postes comparables du secteur privé
- l. Les traitements de la fonction publique ne sont pas compétitifs par rapport à ceux de postes comparables du secteur privé

Veillez décrire brièvement et indiquer les références aux lois et règlements pertinents.

Marchés publics et passation de contrats

7.1.7

69. Les lois actuelles qui régissent les marchés publics sont-elles conformes aux pratiques reconnues au plan international¹¹ ? (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. La loi exige des mécanismes d'appel d'offres pour les contrats de grande envergure
- b. Les mécanismes d'appel d'offres s'appliquent à l'externalisation des services publics et aux privatisations
- c. Les comités d'adjudication sont indépendants
- d. Les décisions des comités d'adjudication sont susceptibles d'être auditées
- e. Il existe des mécanismes permettant de prendre connaissance des plaintes des soumissionnaires et de statuer

Lequel des cas de figure a à e s'applique à votre situation? Veuillez décrire brièvement le mécanisme de base et donner les références de tout rapport récent sur les marchés publics (comme par exemple le Rapport analytique de la Banque mondiale sur la passation de marchés (CPAR)).

Achat et vente des avoirs de l'État

4.2.4

70. Les procédures pour l'achat et la vente des avoirs de l'État, y compris pour la privatisation sont-elles connues et bien comprises par le public?

Veuillez décrire brièvement.

71. Les transactions importantes relatives à l'achat ou à la vente des avoirs de l'État sont-elles identifiées séparément dans les résultats budgétaires?

Veuillez décrire brièvement.

¹¹ Voir paragraphes 282-283 du manuel.

Privatisation

4.2.4

72. Comment le produit et les dépenses liés aux privatisations sont-ils comptabilisés ? (*choisir une des réponses suivantes*)

- a. Par le biais d'un fonds de privatisation entièrement distinct du budget
- b. Par le biais d'un fonds séparé tenu et communiqué avec le budget et les comptes annuels
- c. Comme partie intégrante du budget

Veillez décrire brièvement.

Dans les cas de figure a) ou b), peut-on imputer directement des dépenses au produit sans l'approbation préalable du parlement ?

73. L'organisme chargé des privatisations fait-il l'objet d'un audit annuel par un auditeur externe ?

Veillez décrire brièvement.

Contrôle et audit internes

4.2.5

74. Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous les instances chargées des fonctions de contrôle et d'audit internes et les autorités auprès desquelles elles sont tenues de rendre compte :

Organisme /Unité	Couverture	Rend compte à
<i>[par ex., audit interne du ministère]</i>	<i>Seuls les grands ministères; à l'intérieur de chaque ministère</i>	<i>Ministre/ Directeur de département</i>
<i>Inspection générale</i>	<i>Toutes les entités budgétaires</i>	<i>[Président/Ministère des finances]</i>

Veillez décrire brièvement le système de contrôle et d'audit internes, en faisant référence aux rapports récemment publiés. Ses procédures sont-elles assujetties à un audit externe ?

VIII LÉGISLATION, POLITIQUE ET ADMINISTRATION FISCALES

Administration fiscale et douanière¹²

1.2.2

75. Pour chacun des principaux impôts, veuillez décrire brièvement dans quelle mesure les aspects de l'administration fiscale et douanière énumérés ci-dessous sont traités dans le budget ou dans les autres documents publics.

- a. Prévalence des exonérations, déductions fiscales et crédit d'impôt
- b. Politique d'incitations fiscales et mesure des taux d'imposition effectifs par secteur
- c. Portée du pouvoir discrétionnaire officiel permettant d'accorder les exonérations fiscales, les trêves fiscales ou du pouvoir discrétionnaire officiel s'agissant des obligations fiscales

Pour chaque impôt principal, y compris administration douanière, veuillez décrire brièvement le degré de pouvoir discrétionnaire officiel pour déterminer les exonérations ou les obligations fiscales en donnant des références concrètes. Est-il possible de négocier le paiement de certains impôts?

Le processus de la politique fiscale

2.1.3

76. Le budget annuel est-il accompagné d'un examen global des objectifs de la législation fiscale — ou insiste-t-on davantage sur les changements de taux d'imposition que l'on propose d'appliquer avec le budget annuel ?

Veuillez décrire brièvement et faire référence aux annexes ou documents budgétaires pertinents.

¹² Voir paragraphes 67-73 du manuel.

Administration fiscale

1.2.1/1.2.2

77. L'administration fiscale est-elle (*indiquer toutes les réponses appropriées*) :
- a. Regroupée dans une structure unique ?
 - b. Organisée par fonctions (assiette, recouvrement, audit, mise en application de la loi, et recours)?
78. L'administration douanière est-elle (*indiquer toutes les réponses appropriées*):
- a. Regroupée dans une structure unique ?
 - b. Organisée par fonctions (assiette, recouvrement, audit, mise en application de la loi, et recours)?

Veillez décrire brièvement la structure des administrations fiscale et douanière et la mise à disposition du public d'informations sur ladite structure, en faisant référence aux rapports rendus publics.

79. Utilise-t-on un numéro d'identification fiscale commun pour toutes les administrations chargées du recouvrement de recettes et pour tous les impôts ?

Veillez décrire brièvement le degré d'utilisation d'un numéro d'identification fiscale commun.

80. Existe-t-il un mécanisme qui permette de demander une décision administrative anticipée sur l'obligation fiscale (ou douanière) liée à une transaction particulière ?

Veillez décrire brièvement les services spécialisés et les documents de référence à la disposition des contribuables. Veillez décrire comment les contribuables sont informés des décisions fiscales anticipées sur la manière dont une transaction donnée serait traitée dans la détermination de la base d'imposition.

81. Existe-t-il un système d'audit interne au sein de l'administration fiscale pour veiller à la responsabilisation financière dans le recouvrement des impôts?

82. Existe-t-il un système d'audit interne au sein de l'administration douanière pour veiller à la responsabilisation financière dans les systèmes de recouvrement ?

Veillez décrire brièvement le système d'audit interne des administrations fiscale et douanière et veillez décrire la nature de la responsabilisation.

83. Dans quelle mesure les autorités fiscales (douanières) observent-elles un code de conduite ou de garantie du processus ? *(choisir une des réponses suivantes)*

- a. Pour aucun impôt ou un petit nombre
- b. Pour certains impôts
- c. Pour la plupart, voire la totalité des impôts
- d.

Veillez décrire brièvement; si b) ou c), veillez énumérer les principales exceptions.

Indépendance et responsabilisation de l'administration fiscale

4.2.6

84. Comment sont financées les administrations fiscale et douanière ? *(choisir une des réponses suivantes)*

- a. Crédits annuels dans la loi de finances
- b. Idem que a), mais complétés par un pourcentage des amendes et droits perçus
- c. Autres (préciser)

Veillez décrire brièvement; si b) ou c), veillez donner des précisions.

85. Les administrations fiscale et douanière présentent-elles à intervalle régulier des rapports au parlement ou au public sur leur travail d'administration de la législation fiscale ?

Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement et faire référence aux rapports pertinents.

86. Y a-t-il régulièrement un audit indépendant de l'administration fiscale (et douanière) ? *(indiquer toutes les réponses appropriées)*

- a. Aucun, ou au moins pas durant les cinq derniers exercices
- b. Fait partie intégrante de l'audit national externe habituel (voir également section VIII ci-après)
- c. Comme processus spécial dans le cadre de l'audit national externe
- d. Comme processus distinct

Lequel des cas de figure a) à d) s'applique à votre situation ? Veuillez décrire brièvement.

Dépenses fiscales¹³

3.1.3

87. Si les dépenses fiscales sont identifiées et communiquées (voir questions 20 et 21), comment définit-on le régime fiscal de référence ? *(choisir une des réponses suivantes)*

- a. Il couvre uniquement l'impôt sur le revenu «normal» des personnes physiques et des sociétés
- b. Un régime de référence est défini pour la plupart des impôts, voire la totalité
- c. Aucun régime de référence officiel n'est défini, toute concession «non standard» est considérée comme dépense fiscale
- d. Autres (préciser)

Veuillez décrire brièvement.

¹³ On trouvera aux paragraphes 187-189 et à l'encadré 16 du manuel une analyse des dépenses fiscales et des régimes fiscaux de référence.

88. Veuillez indiquer les cinq exonérations fiscales les plus importantes de l'exercice pour lequel vous disposiez des informations les plus récentes :

Dépense fiscale	Objectif de la dépense fiscale	Coût estimé

Droits des contribuables¹⁴

4.2.6

89. Reconnaît-on aux contribuables (*indiquer toutes les réponses appropriées*)

- a. un droit de recours auprès d'une instance judiciaire indépendante ?
- b. le droit à être représentés par un tiers dans leurs relations avec l'administration fiscale ?
- c. un autre droit (préciser) ?

Veillez décrire brièvement le processus de recours administratif mis à la disposition des contribuables, en faisant référence à tout rapport récent. Veillez indiquer les données disponibles sur la durée moyenne d'un recours.

¹⁴ Voir les paragraphes 70 et 81-82 du manuel.

IX. AUDIT EXTERNE

Législation et administration de l'audit national

4.3.1

90. La loi ou la constitution établissent-elles clairement l'indépendance de l'instance nationale d'audit ?

Veillez préciser et signaler les dispositions pertinentes de la constitution ou de la loi.

91. Comment est nommé le président de cette instance et devant qui est-il responsable ?

Veillez préciser et signaler les dispositions pertinentes de la constitution ou de la loi.

92. Le financement et les effectifs de l'instance nationale d'audit sont-ils déterminés dans le cadre du processus budgétaire ? Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser comment son budget est adopté.⁹⁷

Veillez préciser et signaler les dispositions pertinentes de la loi.

93. Quel est le mandat de l'instance nationale d'audit ? *(Indiquer toutes les fonctions pertinentes)*

- a. Attestation de la responsabilité financière de chaque organisme
- b. Attestation de la responsabilité financière de l'administration publique dans son ensemble
- c. Audit des systèmes financiers, contrôle interne et fonctions d'audit
- d. Le mandat couvre aussi bien le fonctionnement que la conformité financière
- e. Toutes les instances des administrations publiques sont couvertes
- f. Certaines entreprises publiques sont couvertes
- g. L'ensemble du secteur public est couvert
- h. Autres (préciser)

94. Veuillez décrire de pouvoir de décision de l'instance d'audit dans le choix des organismes ou des fonctions à auditer.

Veuillez préciser et signaler les dispositions pertinentes de la loi.

95. Des données concrètes peuvent-elles être fournies sur la capacité technique de l'instance nationale d'audit, en particulier en ce qui a trait :

- a. aux aptitudes techniques et à la pertinence des pratiques d'audit ?
- b. au nombre d'agents par rapport au nombre d'opérations d'audit ?

Veuillez décrire brièvement les principales questions soulevées dans chaque domaine.

Veuillez fournir les données concernant le nombre de personnes et leur niveau de qualification, la couverture et la fréquence des audits et toutes autres données ou rapports disponibles sur l'efficacité de l'organe d'audit national.

Comptes définitifs audités

2.2.4

96. Les comptes annuels définitifs sont-ils contrôlés par l'auditeur externe ? (*sélectionner la réponse qui convient*)

- a. Pas du tout ou rarement
- b. Après plus de 12 mois
- c. Dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice
- d. Dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice

Veuillez préciser et signaler les dispositions pertinentes de la loi.

La pratique diffère-t-elle des obligations de la loi dans ce domaine?

97. Les rapports de l'instance nationale d'audit sont-ils publiés et mis à la disposition du public ? Veuillez signaler toute exception (par exemple dépenses militaires ou liées à la sécurité nationale) et décrire brièvement comment elles sont traitées.

Veuillez préciser et signaler les dispositions pertinentes de la loi.

98. L'instance nationale d'audit suit-elle systématiquement la mise en application des recommandations ? Veuillez fournir toute information sur la mise en application des recommandations d'audit ou fournir les rapports pertinents.

Veuillez décrire la procédure de suivi de la mise en application des recommandations d'audit.

99. Existe-t-il une commission parlementaire permanente chargée d'examiner les rapports d'audit externe ?

Veuillez décrire ses fonctions et les dispositions prises par l'exécutif et le législatif pour veiller à ce qu'il soit donné suite aux conclusions de l'audit externe.